



Annulation de la Réunion commune RID/ADR/ADN

Ayant suivi de près l'évolution de la pandémie du COVID-19 ces derniers jours dans les États membres de l'OTIF et de la CEE-ONU, nous nous voyons contraints, en coordination avec son président, d'annuler la Réunion commune RID/ADR/ADN qui devait se tenir du 16 au 20 mars 2020.

Au vu du nombre d'annulations par les délégués, le quorum défini à l'article 35 du règlement intérieur de la Réunion commune ne pourra pas être atteint.

Les secrétariats de la CEE-ONU et de l'OTIF ont conscience qu'avec cette annulation, les corrections considérées par divers proposant comme nécessaires pour les modifications 2021 au RID/ADR/ADN ne pourront pas être traitées par la Réunion commune. Les deux secrétariats sont toutefois en contact étroit avec les présidents de la Réunion commune, du WP.15, du Comité de sécurité de l'ADN et de la Commission d'experts du RID pour discuter des solutions possibles à ces problèmes.

Nous sommes également conscients que l'annulation de la Réunion commune va engendrer une charge administrative supplémentaire et de possibles coûts financiers pour les participants. Cependant, au vu du risque sanitaire, nous estimons que cette décision est inévitable.

Par solidarité avec les délégués obligés d'annuler leur venue et en raison de notre responsabilité envers tous les délégués, nous sommes convaincus qu'il s'agit de la bonne décision.